

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 12 JUIN 2026

ID : 005-200049203-20260608-2026_49CS-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 8 JUIN 2026

OBIET : 2026-49CS TE05

**Désignation des représentants de Territoire d'énergie Hautes-Alpes auprès des instances
de la SEM Hautes-Alpes Energies**

Nombre de membres légal	52
Nombre de membre en exercice	52
Nombre de membres présents	37
Nombre de membres présents en distanciel	0
Nombre de voix délibératives	40
Nombre de pouvoir	1
Nombre de suffrages exprimés :	
☒ Pour	41
☒ Contre	0
☒ Abstention	0
☒ Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	01-06-2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président sortant à Chorges, se sont réunis, en format présentiel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : ROUX Henry-Pierre (*deux voix : une pour le collège territorial du Briançonnais, et une pour le collège optionnel éclairage public*), FINE Sébastien, FIGVED Paul, CHOPARD Baptiste, ACHIN Richard, BERTRAND Jean-Pierre Gérard, LAGIER Pacôme, COLLIN François, ROUIT Sébastien, CLAEYMAN Jean Pierre, BOURDEAUX Yvon, LAUBE Eric, LEPEINGLE Patrick, LESBROS Georges, LEYDON Louis, SALLEY Jean-Philippe, MARCELLIN Marc, MOUTIER Gérard, FINE Franck, LAPALUS Michel, AILLAUD Gautier, CHEVAL Jérôme, TARDY Lionel (*deux voix : une en tant que titulaire pour le collège territorial du Rosanais Buëch, et une en tant que délégué suppléant pour le collège optionnel éclairage public*), DEPEYRE Jean, MAXIMIN Christine (*deux voix : une pour le collège territorial de Serre-Ponçon et une pour le collège optionnel réseau de chaleur*), ARNAUD Jérôme, DOU Jean Claude, VAIANO Gérard, VERRIER Jean Luc, MIOULANE Louis, CHENAVIER Gérald, BONNAFFOUX Joël, SAUNIER Clémence, MICHEL Gérard, HAMACHA Stéphane, SANCHEZ Pedro, SIONNET Philippe.

Soit onze collèges représentés par trente-sept délégués sur onze collèges ayant cinquante-deux délégués légaux.

Etaient excusés : DUPORT Xavier, PIQUEMAL Michel, CLOT Robert, CONSEIL Benoît, PRAT Jean Denis, HOSSZU Jérôme, FABBRI Robert, SALETTI Hélène, EYSSERIC Serge, LAURENS Alain, PINET Florent, ALLEMAND Georges, BERTHALON Jérôme, BONNAFFOUX Sébastien, ARNOUX Frédéric, MESSENGER Joris, ANDRZEJEWSKI Henri, GARCIN André, GAILLARD Vincent, MAURIN Philippe, ALVES Alexandre, BLANCHARD Marc.

Pouvoir : Jean Michel ARNAUD a donné pouvoir à Louis MIOULANE.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; DEJOANNIS Jean Christophe, Directeur du Service Technique ; DENYS Eric, Directeur du Service Finances ; PEYRON Magali, Secrétaire de direction ; RICOU Audrey, Gestionnaire du secrétariat général ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre ; LEAUTHIER Thomas, Responsable agence Sud.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

ZA La grande île Nord
491 rue des Pins
05230 CHORGES
Tél : 04 92 44 39 00
secretariat@te05.fr

www.te05.fr

OBJET : **2026-49CS TE05**

Désignation des représentants de Territoire d'énergie Hautes-Alpes auprès des instances de la SEM Hautes-Alpes Energies

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les Statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat) ;
Vu la délibération 2023-43AG TE05 du Syndicat en date du 5 juillet 2023 portant création d'une société mixte locale pour le développement des énergies renouvelables,
Vu la délibération 2023-54AG TE05 du Syndicat en date du 17 octobre 2023 approuvant le pacte d'associés de la SEM Hautes-Alpes Energies (HAE).

Le Président expose :

La SEM HAE a pour objet l'identification ou la réalisation de toute action nécessaire à l'émergence de projets d'énergies renouvelables, le développement, la gestion, la production, le stockage et la distribution d'énergies renouvelables, sans exclusive quant à la technologie mise en œuvre (notamment solaire, hydraulique, biomasse, géothermique, biogaz, hydrogène ou éolien....) résultant d'une technologie existante, innovante, expérimentale ou à créer. Elle est gérée par un comité technique permanent et un conseil d'administration.

La SEM HAE est administrée par un conseil d'administration de 18 membres comme suit :

- le Département des Hautes-Alpes actionnaire majoritaire avec Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 avec 3 administrateurs chacun, puis,
- la chambre de commerce et d'industrie des Hautes-Alpes avec 2 administrateurs,
- la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes avec 1 administrateur,
- la caisse des dépôts et des consignations avec 2 administrateurs,
- la banque populaire Auvergne Rhône Alpes (BP AURA) avec 1 administrateur,
- la caisse d'épargne CEPAC avec 1 administrateur,
- la société CAAP TRANSITIONS avec 1 administrateur,
- EDSB avec 2 administrateurs et,
- l'association pour le conseil des entreprises du bâtiment et des travaux publics des Hautes-Alpes avec 2 administrateurs.

Le comité technique permanent chargé d'apprécier la faisabilité et d'instruire dans leur dimension technique, financière et opérationnelle, les projets et opérations soumis à l'approbation du conseil d'administration préalablement à leur intégration au plan d'affaires.

Le comité technique permanent est composé comme suit :

- le directeur général de la SEM HAE,
- deux membres représentants du Département des Hautes-Alpes,
- deux membres représentants du syndicat,
- un membre représentant de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes,
- un membre représentant de la chambre de commerce et d'industrie des Hautes-Alpes,
- un membre représentant de la caisse des dépôts et consignations,
- un membre représentant chacun des actionnaires suivant BP AURA, CEPAC, CAAP transition,
- un membre représentant la société EDSB
- un membre représentant l'association pour le conseil des entreprises du bâtiment et des travaux publics des Hautes-Alpes

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **Désigne** trois administrateurs (élus du comité syndical) au sein du Conseil d'administration de la SEM HAE avec faculté d'accepter toutes fonctions :
 - M. DOU Jean Claude
 - M. TARDY Lionel
 - M. CLAEYMAN Jean Pierre
- **Demande** à ces administrateurs de faire un retour au comité syndical suivant chaque conseil d'administration, assemblée générale de la SEM HAE.
- **Désigne** deux représentants (élus du comité syndical et/ou agents) au sein du comité technique permanent de la SEM HAE :
 - M. DOU Jean Claude (élu)
 - M. DEJOANNIS Jean Christophe (agent)

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

La Secrétaire de séance,
Christine MAXIMIN



Pour extrait conforme.

Le Président
Jean Claude DOU

